

COMMUNE DE SAINT-SEVERIN - 16390

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Réunion du conseil municipal du 04 MARS 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE QUATRE DU MOIS de MARS à 18 H 30 le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIVIERE, Maire.

Etaient présents : M. Mmes RIVIERE Alain - BENOIT Patrick - DESAGE Sébastien - GALLÈS Patrick – GENDRON Teddy - MARCADIER Christian - MOREAU Jean-Clément - PLANTIVERT Marie-Edith - SOCHARD Jacky - TELEMAQUE Marie-Claude.

MERCIER Bruno est arrivé à 19 h 30 et a participé au vote du CA 2014 et BP 2015 du budget principal et des budgets annexes.

A été élu Secrétaire de séance : MOREAU Jean-Clément

Absents excusés : FOURRE-GALLURET Karine - MEAR Emmanuel - MERCIER Bruno - MORGAN Andréa - SIMONET Sylvette

Date de convocation : 26/02/2015

Nombre total de conseillers : 15

Nombre de membres présents : 10 OU 11

Pouvoir : FOURRE-GALLURET Karine a donné pouvoir à BENOIT Patrick - MEAR Emmanuel a donné pouvoir à DESAGE Sébastien - MERCIER Bruno a donné pouvoir à PLANTIVERT Marie-Edith - MORGAN Andréa a donné pouvoir à GALLÈS Patrick - SIMONET Sylvette a donné pouvoir à MERCIER Bruno

Majorité absolue : 8

Validation du procès-verbal de la réunion du 07 janvier 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 07 janvier 2015.

RENOUVELLEMENT 3 CONTRATS EMPLOIS D'AVENIR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les trois contrats emplois d'avenir ouverts sur la commune pour une période de 36 mois, comme l'autorise la réglementation :

- Monsieur **Thomas DEBERNARD** à compter du 02 mai 2013
- Monsieur **Sylvain PERIER** à compter du 02 mai 2013
- Monsieur **Cédric MAISONNEUVE** à compter du 01 juillet 2013.

Il rappelle les différentes formations effectuées et réussies. Permis transport en commun et FIMO pour Thomas DEBERNARD, permis poids lourds pour Sylvain PERIER et Cédric MAISONNEUVE. Ces différentes formations qualifiantes leur facilitant une éventuelle future insertion professionnelle. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaiterait désormais consolider ses formations par un CACES ou une autre formation adaptée au poste de chacun.

Considérant ces projets ainsi que la parfaite intégration des agents à leur poste, le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide le renouvellement des contrats emplois d'avenir de :

- M. Thomas DEBERNARD à compter du 02 mai 2015 au 01 mai 2016
- M. Sylvain PERIER à compter du 02 mai 2015 au 01 mai 2016

- M. Cédric MAISONNEUVE à compter du 01 juillet 2015 au 30 juin 2016.

Monsieur le Maire souligne que les fonds nécessaires au paiement des salaires sont prévus au budget communal.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous documents nécessaires au renouvellement des contrats emplois d'avenir précités.

MISSION D'AUDIT DE SITUATION EN HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente peut effectuer une mission **d'audit de situation en hygiène et sécurité du travail**.

M. le Maire expose le contenu de la convention intitulée "Convention relative à une mission d'audit de situation en hygiène et sécurité du travail".

Il demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- de bénéficier de la mission d'audit de situation en hygiène et sécurité du travail du Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente ;
- d'autoriser M. le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;
- d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de ladite convention.

ATTRIBUTION DE LA LOCATION DE LA GUINGUETTE 2015

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission avait été constituée afin de recevoir les candidats à l'exploitation de la guinguette et d'étudier leur projet pour la saison 2015.

M Patrick GALLES, responsable de cette commission, expose les propositions de chaque postulant et annonce les raisons pour lesquels la commission a choisi d'attribuer la location saisonnière à Melle Sophie BITTARD.

Après avoir pris connaissance des critères de sélection et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés entérine la décision de la commission et décide :

- La location de la guinguette pendant la saison 2015 est attribuée à **Melle Sophie BITTARD** à compter du 1^{er} mai 2015 et jusqu'au 30 septembre 2015.
- Le montant du loyer est inchangé à raison de 450 € par mois
- La caution est fixée à un mois de loyer, soit 450 € d'avance.
- Les charges d'eau électricité gaz éventuellement téléphone sont à la charge de l'exploitant et réglées à la fin du séjour suivant les termes de la convention.

M. le Maire est autorisé par le conseil municipal à signer tous documents à intervenir dans ce dossier.

A l'avenir il faudra réfléchir à passer un contrat avec l'exploitant de la guinguette renouvelable 1 ou 2 ans.

PARTICIPATION COMMUNALE A L'ACHAT GROUPE DE POUBELLES REGLEMENTAIRES POUR LES ADMINISTRES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de CALITOM, entreprise chargée de la collecte des déchets ménagers prévoyant l'équipement de poubelles conformes à l'horizon du 1^{er} janvier 2016 pour tous les foyers. Ce courrier propose l'achat groupé de conteneurs afin de bénéficier de tarifs

préférentiels. La collectivité pourrait également voter une participation à l'achat de ce matériel, ce qui réduirait d'autant la participation des familles.

Après en avoir délibéré, et considérant l'exposé, le conseil municipal décide :

- De lancer une information auprès de la population pour connaître les besoins et de signer un bon de réservation avec chaque foyer intéressé.
- D'effectuer un achat groupé pour obtenir un tarif préférentiel
- De prendre en charge les conteneurs à hauteur d'environ 50 % afin de réduire la participation des familles et de permettre au plus grand nombre de bénéficier d'un équipement aux normes.
- De prévoir la somme correspondante au budget communal.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR ELIMINATION POINT NOIR ARCHITECTURAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'acquisition par la commune d'un ensemble de bâtiments appartenant à la famille BRETONNET en novembre 2014, pour un montant global de 50 000 €. Il rappelle qu'une des motivations principales de cet achat était de faire disparaître du centre-bourg une « verrue » : le garage, estimé à environ 8 000 €, fait de tôles et de matériaux de récupération, le lien entre deux beaux immeubles à un étage.

Le CAUE a été consulté et a émis trois propositions pour éliminer ce « point noir architectural ». Après en avoir délibéré, le conseil choisit de démolir le garage et d'aménager l'espace ainsi dégagé, en créant soit un square soit une aire de stationnement. La construction d'un mur entre les 2 immeubles, ou toute autre solution visant à conserver un alignement continu sur la rue sera réalisée.

Des devis ont été établis pour la démolition, celui de l'entreprise CAPY a été retenu pour un montant de 6 500.00 € HT 7 800 € TTC. Dans un souci de protection environnementale et d'économie de matières premières, le conseil municipal a exigé le tri et la valorisation de tous les matériaux.

En raison du coût de l'opération et de l'amélioration de l'esthétique du bourg apporté par cet aménagement, le conseil municipal sollicite l'aide financière du département et vote la dépense au budget primitif, à savoir :

DEPENSES HT :

- démolition garage : 6 500 €
- achat bâtiment : 8 000 €
TOTAL : **14 500 €**

RECETTES HT :

- subvention CG (15 % dépense) : **2 175 €**
- participation communale : 12 325 €
TOTAL : **14 500 €**

M. le Maire est autorisé par le conseil municipal à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier.

AUTORISATION A SIGNER DES CONVENTIONS DE PASSAGE DE CANALISATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les eaux de pluie du bourg se déversent naturellement sur les terrains situés aux numéros 4 et 6 de la rue du Stade (parcelles A 1028 et 1492). Ces terrains ont récemment été achetés et 3 maisons vont y être bâties dont une est déjà en construction. Le nouveau propriétaire, la SCI Résidence Camélia, a créé un fossé mais les eaux se déversent maintenant sur les parcelles de Mme MICHELOT et M. ARCHAT et Mme DARES.

Des devis ont été demandés et des projets étudiés en vue de causer un minimum de nuisances aux propriétaires des terrains sous lesquels la canalisation pourrait passer.

Après réflexion et attendu qu'il s'agit de traiter des eaux de pluie du bourg depuis la rue des Sources, M. le Maire propose que la commune porte l'intégralité des frais.

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de signer une convention entre la commune et les propriétaires concernées par le passage de la canalisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de passage avec les propriétaires concernés.

LA POSTE REDUCTION HEURES D'OUVERTURE

M. le Maire commente le rapport de la Poste sur les statistiques de fréquentation. A compter du 1^{er} juin 2015 la Poste sera fermée le mercredi après-midi.

POINTS SUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES

Un avenant pour prolongation de travaux jusqu'au 27 mars a été signé avec chaque entreprise. Le crépi sera terminé en fin de semaine. Il y aura beaucoup de ménage à faire. Edith Plantivert a contacté une entreprise spécialisée dans le ménage après travaux, nous sommes en attente de devis.

ROULETTES POUR CHARIOTS SALLE DES FETES

Bruno Mercier a acheté chez Ets Simonnet des roulettes pour les chariots de la salle des fêtes pour un montant total de 1 020 € TTC.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014 de la COMMUNE DE ST SEVERIN et des BUDGETS ANNEXES

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal les résultats constatés aux comptes de gestion 2014 présentés par le Trésorier pour :

- COMMUNE de SAINT-SEVERIN et budgets annexes
- CCAS
- TRANSPORT
- ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal,

Considérant que les chiffres émis en dépenses et en recettes sur l'exercice 2014 par M. le Trésorier de CHALAIS, sont conformes à ceux des comptes administratifs présentés par Monsieur le Maire, n'émet aucune observation et APPROUVE les COMPTES DE GESTION de l'exercice 2014, des établissements suivants :

- **COMMUNE de SAINT-SEVERIN et budgets annexes**
- **CCAS**
- **TRANSPORT**
- **ASSAINISSEMENT**

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2014

Sous la présidence de M. Jean-Clément MOREAU 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Transport 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	4 255.95 €
Recettes	9 361.33 €
Excédent de clôture :	6 528.29 €

Investissement

Dépenses	0.00 €
----------	--------

Recettes	0.00 €
Excédent de clôture :	44 502.59 €
Restes à réaliser :	0.00 €

Hors de la présence de M. Alain RIVIERE, Maire, sous la présidence de M. Jean-Clément MOREAU, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif du budget annexe Transport 2014.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2014

Sous la présidence de M. Jean-Clément MOREAU 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Assainissement 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	57 926.45 €
Recettes	71 722.63 €
Excédent de clôture :	50 924.06 €

Investissement

Dépenses	20 069.58 €
Recettes	35 951.52 €
Excédent de clôture :	28 032.65 €
Restes à réaliser :	0.00 €

Hors de la présence de M. Alain RIVIERE, Maire, sous la présidence de M. Jean-Clément MOREAU, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif du budget annexe Assainissement 2014.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2014

Sous la présidence de M. Jean-Clément MOREAU 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget de la commune 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	489 148.07 €
Recettes	698 183.25 €
Excédent de clôture :	482 222.83 €

Investissement

Dépenses	462 682 74 €
Recettes	652 810.57 €

Restes à réaliser :	
Dépenses	187 245.00 €
Recettes	72 754.70 €
Besoin de financement :	250 832.43 €

Hors de la présence de M. Alain RIVIERE, Maire, sous la présidence de M. Jean-Clément MOREAU, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif du budget communal 2014.

FIXATION DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'article L.1636-B sexies du code général des Impôts reconnaissant aux conseils municipaux la compétence du vote des taux des taxes foncières et taxe d'habitation.

Monsieur le Maire invite le conseil à fixer les taux des 3 taxes qui permettront le financement de ses projets. Après en avoir délibéré, **le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

❖ **Le taux des 3 taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et les non bâties) est inchangé par rapport à l'exercice 2014.**

1. Taxe d'habitation :	7.37 %
2. Taxe sur le foncier bâti :	20.89 %
3. Taxe sur le foncier non bâti :	34.91 %

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2014

Le conseil municipal sous la présidence de M. le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2014, dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2014	5 105.38 €
Report à nouveau	1 422.91 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2014 :	6 528.29 €

Section d'investissement

Solde d'exécution N-1	44 502.59 €
Restes à réaliser :	0.00 €
Solde d'exécution reporté	44 502.59 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter au budget annexe transport 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

- ✓ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en votant au R001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 44 502.59 €
- ✓ Report en fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit 6 528.29 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2014

Le conseil municipal sous la présidence de M. le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2014, dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2014	13 796.18 €
Report à nouveau	37 127.88 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2014 :	50 924.06 €

Section d'investissement

Solde d'exécution N-1	12 150.71 €
Excédent de financement 2014	15 881.94 €

Restes à réaliser :	0.00 €
Solde d'exécution reporté	28 032.65 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter au budget annexe assainissement 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

- ✓ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en votant au R001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 28 032.65 €
- ✓ Affectation en réserves R1068 en investissement la somme de 10 000 €
- ✓ Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit 40 924.06 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL 2014

Le conseil municipal sous la présidence de M. le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2014, dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

	<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat de l'exercice 2014		209 035.18 €
Report à nouveau		273 187.65 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2014 :		482 222.83 €

	<u>Section d'investissement</u>	
Solde d'exécution N-1		- 326 469.96 €
Excédent de financement 2014		190 127.83 €
Restes à réaliser dépenses :		- 187 245.00 €
Restes à réaliser en recettes :		72 754.70 €
Solde d'exécution reporté		- 250 832.43 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter au budget communal 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

- ✓ Affectation en réserves R1068 en investissement la somme de 250 832.43 €
- ✓ Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit 231 390.40 €

Vote des budgets primitifs 2014. Un moment est consacré à l'analyse des différents documents de suivi et de gestion.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est déclarée close à 21 h 45.